**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée
dans le cadre de la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes**

**En ligne**

**25 et 26 avril 2022 (Partie III)**

**Point 12 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport au Comité Intergouvernemental**

**Introduction**

1. Le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée dans le cadre de la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003 (ci-après « le groupe de travail ») a été, dans un premier temps, convoqué en ligne en deux parties : partie I, les 8 et 9 juillet 2021 et partie II, les 9 et 10 septembre 2021. Les recommandations de la partie I et de la partie II de la réunion du groupe de travail ont été présentées à la seizième session du Comité en décembre 2021, sous la forme de projets d’amendements aux directives opérationnelles (document [LHE/21/16.COM/14](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-14-FR.docx)). Le Comité a, à son tour, discuté et décidé de recommander à la neuvième session de l’Assemblée générale la révision des directives opérationnelles, en se conformant aux recommandations de la partie I et de la partie II du groupe de travail et en reflétant leur esprit (décision [16.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/14)).
2. Le groupe de travail ayant abordé avec succès les sujets de réflexion prioritaires, la seizième session du Comité a demandé que le groupe de travail entreprenne une discussion sur des questions supplémentaires identifiées par le Comité et le groupe de travail (décision [16.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/14), paragraphe 11 et annexe I, « Perspectives futures »). En conséquence, le mandat du groupe de travail a été prolongé afin de se réunir en ligne pour la partie III de sa réunion les 25 et 26 avril 2022.
3. Le groupe de travail a exprimé une nouvelle fois sa gratitude au gouvernement du Japon pour avoir soutenu toutes les parties de la réunion, y compris la partie III, ainsi que la phase antérieure de consultation des experts. Le groupe de travail a également félicité toutes les parties prenantes impliquées qui ont permis de mener à bien cette réflexion malgré les défis engendrés par la pandémie de COVID-19 en cours.
4. Le Bureau établi pour les parties I et II de la réunion du groupe de travail est resté en fonction jusqu’à la fin de la partie III et était composé de S.Exc. M. Atsuyuki Oike (Japon) en tant que Président et de cinq Vice-Présidents, qui ont également agi en qualité de Rapporteurs : Allemagne, Pologne, Pérou, Côte d’Ivoire et Koweït.

**Perspectives futures**

1. Sur la base de ses débats, le groupe de travail adoptera les recommandations de la partie III de la réunion. Le projet de texte des recommandations sera proposé au cours de la réunion.
2. Le groupe de travail peut décider, s’il le juge nécessaire, de demander au Secrétariat, comme cela a été le cas pour les parties I et II, de préparer une série de projets d’amendements aux directives opérationnelles, sur la base des débats. Ceci afin de refléter les recommandations de la partie III de sa réunion (présentées à la page 3 du présent document), pour examen par la cinquième session extraordinaire du Comité intergouvernemental (en ligne, 31 mai 2022).
3. Si la cinquième session extraordinaire du Comité en décide ainsi, les amendements aux directives opérationnelles qui correspondent aux recommandations émises par la partie III de la réunion du groupe de travail pourront être présentés (avec ceux recommandés par la partie I et la partie II de la réunion du groupe de travail) à l’Assemblée générale pour examen et adoption lors de sa neuvième session (Siège de l’UNESCO, 5 – 7 juillet 2022).

**Recommandations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (Partie III)**

[À proposer lors de la partie III de la réunion du groupe de travail.]